

GAZETTE DES TRIBUNAUX

Cour d'assises du Lot : Un petit enfant brûlé vif par sa sœur aînée.

La cour d'assises du Lot vient de juger une horrible affaire. Une petite fille de 11 ans, Marie-Anne Gossman, était accusée d'avoir fait brûler son petit frère Jean, âgé de vingt-huit mois, avec la complicité et sur les conseils de sa mère.

Le pauvre petit garçon était malade et infirme; il restait presque toujours couché; pendant quelques heures de la journée seulement, on l'asseyait sur une chaise basse, recouverte d'une mauvaise paille.

Le 4 décembre dernier, pendant que sa mère et sa sœur Marie-Anne étaient sorties, le petit Jean resta seul pendant quelques instants à la maison. Avant de partir, Marie-Anne l'avait installé sur sa chaise, près du foyer.

Elle s'était à peine éloignée que des cris affreux, partant de la chambre, attirèrent l'attention des voisins. Plusieurs personnes accoururent, et par la fenêtre elles purent voir les flammes qui entouraient le malheureux enfant, enchaîné par la maladie sur sa chaise; mais la porte était fermée, on dut aller chercher un serrurier, et, lorsqu'on put enfin entrer dans la maison, il était trop tard: le corps inanimé du pauvre petit n'était plus qu'une horrible plaie!

Marie-Anne et sa mère parurent très-peinées. Elle donnèrent à penser qu'un tison tombé du foyer avait dû communiquer le feu à la paille sur laquelle le petit Jean était assis; mais les expertises qui furent faites par le Parquet et certains propos tenus par Marie-Anne, firent bientôt penser que l'on se trouvait en face d'un crime abominable.

Amenée en effet devant le juge d'instruction, Marie-Anne fondit en larmes et raconta qu'elle avait mis elle-même le feu à la paille de son petit frère, parce que "sa mère voulait le faire brûler." Du reste, ce pauvre petit infirme subissait un véritable martyre; il manquait de tous les soins, la nourriture même lui était souvent refusée, et, quand Marie-Anne donnait en cachette un peu de soupe à son frère Jean, sa mère la rouait de coups.

Qu'était-ce donc que cette femme Gossman, dont la conduite était si abominable? une fermière de Laburgade, arrondissement de Cahora, dont le mari était mort depuis quelques années, et qui menait depuis son veuvage la plus déplorable conduite. Elle avait eu trois enfants naturels; tous étaient morts d'une façon mystérieuse. L'aîné avait succombé à l'âge de huit jours, probablement faute de soins; le second à quelques mois, dans des circonstances telles qu'une poursuite pour infanticide fut commencée contre la mère; le dernier enfin était le petit Jean, brûlé vif par sa sœur aînée!

Devant le jury du Lot, Marie-Anne a donné, dans tous ses effrayants détails, le récit de l'assassinat:

M. le président.—Dites-moi comment vous êtes-vous pris pour faire brûler votre petit frère?—R. Maman était sortie. J'étais restée seule avec Jean. Je l'ai levé, je l'ai mis dans sa petite chaise, et j'ai placé devant lui un grand tabouret afin de l'empêcher de se jeter de côté. Puis j'ai pris une allumette, j'ai arraché deux feuillets d'un alphabet, et j'ai mis le feu à la paille sur laquelle mon petit frère était assis. D. Et puis?—R. Et puis, je suis sortie après avoir fermé la porte à clef! (Mouvement.) D. Pourquoi avez-vous commis ce crime?—R. D'abord parce que cela m'ennuyait de garder un enfant infirme qui pleurait toujours! (Sensation prolongée.) D. Mais vous avez dit que vous aviez agi sur l'ordre de votre mère, qui voulait se débarrasser de Jean?

L'enfant hésite, et finit par murmurer:—Maman ne m'avait pas dit de le brûler!

Malgré cette dénégation tardive, arrachée sans nul doute à la petite fille par la terreur que sa mère lui inspirait, la femme Gossman a été déclarée coupable. Pourtant, la Cour n'a prononcé contre elle que la peine de cinq ans aux travaux forcés! Quant à Marie-Anne, l'arrêt porte qu'elle a agi sans discernement et la renvoie dans une maison de correction pour y être détenue jusqu'à sa vingtième année.

AVIS SPECIAL

A tous ceux qui souffrent des erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de la faiblesse nerveuse, de décrépitude et de perte de vitalité, j'enverrai, gratis, une recette qui les guérira. Ce grand remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse au Rév. JOSEPH T. INMAN, Station D, New-York.

Tous les acheteurs sont d'accord pour vanter la qualité et le bon marché des nouveaux Chapeaux que la maison DEROME, 621, rue Ste-Catherine, à l'enseigne du lion et de l'ours, vient de recevoir. Cet établissement, si avantageusement connu du public, n'offre que des chapeaux dont la qualité et l'élégance sont devenues proverbiales. Les nombreux clients sont assurés d'avoir entière satisfaction. Un lot considérable de chapeaux de paille et en feuilles de palmier à vendre à sacrifice.

—Le monde élégant a constaté avec plaisir que M. Cédras, le chapelier bien connu, avait, pour répondre aux sollicitations de ses nombreux amis, ouvert un magasin au No. 623, rue Ste-Catherine. Les chapeaux confectionnés par M. Cédras se sont acquis une réputation quasi-universelle pour l'élégance et la bonne qualité. Le public acheteur est certain qu'on ne lui vendra que des articles d'une qualité supérieure, car tous les chapeaux offerts en vente sortent de ses ateliers, No. 36, rue Lemoine.

Nouvelle maison.—Maison nationale.—MM. MATHIEU & GAGNON viennent d'ouvrir, au No. 105, rue Notre-Dame, un magasin de marchandises sèches et de nouveautés que nous recommandons au public. On trouvera dans cette maison tout ce que l'acheteur peut désirer, la qualité des marchandises et le bon marché. Ces messieurs possèdent, quoique jeunes, beaucoup d'expérience des affaires. Leur assortiment de marchandises est des plus variés, et dénote chez eux beaucoup de goût et d'intelligence.

Déclions judiciaires concernant les Journaux

1o. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.

2o. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur l'abonnement; autrement, l'éditeur peut continuer à lui adresser jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

3o. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

4o. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve prima facie d'intention de fraude.

LES ECHECS

MONTREAL, 26 juin 1879.

Adresser toutes les communications relatives à cette partie du journal, à M. O. TREMPÉ, No. 698, rue Saint-Bonaventure, Montréal.

AUX CORRESPONDANTS

Solutions justes du problème No. 164: MM. J. W. Shaw, J. Gauthier, M. Toupin, S. Lafrenais, Montréal; N. P. Sorel; G. Lalander, New-York; Un amateur, Trois-Rivières; A. C., Saint-Jean; Z. Delaunais, V. Gagnon, Québec.

Un match entre MM. Loyd et Delmar vient de se terminer par la victoire de ce dernier; Delmar a gagné 5 parties et Loyd 1; 7 ont été nulles.

M. James Fitzgerald a remporté le premier prix (une médaille d'or) pour le meilleur problème dans le tournoi du Globe de Toronto.

Nous apprenons avec beaucoup de plaisir que Son Excellence le marquis de Lorne a bien voulu devenir le patron de l'Association d'Echecs Canadienne.

Dans le tournoi du "City of London Chess Club," M. Potter a été défait par M. Bird dans la première classe. La dernière partie jouée a été une des plus longues encore enregistrées, ayant duré quatre soirées consécutives et contenant 143 mouvements. Toutefois, le résultat de ce match ne donne pas encore le premier prix à M. Bird, vu que ce monsieur doit jouer un autre match avec M. McDonnell.

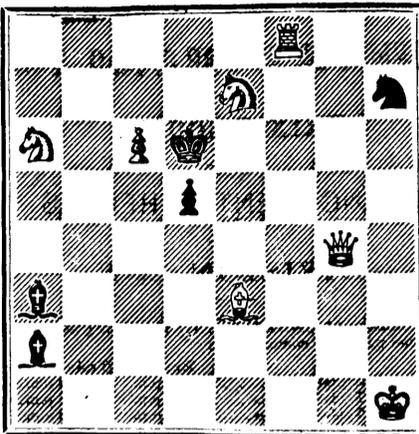
Une éminente joueur d'échecs résidant à New York, dit le Turf, Field and Farm, a offert au capitaine Mackenzie la somme de \$500 à être mise comme enjeu contre l'importation quel joueur d'échecs de ce continent, laissant les conditions et les termes du match à être arrangés par le capitaine et son opposant; tout ce qui conviendra à M. Mackenzie lui conviendra aussi. Voilà, certes, une chance pour quelqu'un; qui sera le premier? Nous croyons que M. Mackenzie est maintenant prêt à recevoir des propositions.

PROBLÈME No. 166.

(From Chess Gems.)

Composé par M. F. HRALEY.

Noirs.



Blancs.

Les Blancs jouent et font échec et mat en 2 coups.

Solution du Problème No. 164.

- Blancs: 1 D 8e C, 2 C 4e R, échec et mat. Noirs: 1 F pr D (A), 1 R pr T (B), 1 C pr C (C), 1 Ad libitum. 2 Mat selon le coup des Noirs.

80ème PARTIE

TOURNOI D'ECHECS CANADIEN PAR CORRESPONDANCE.

Jouée par correspondance entre M. Narraway, d'Halifax, et M. J.-W. Shaw, de Montréal.

(Partie Fianchetto de la Dame.)

- Blancs: M. NARRAWAY, 1 P 4e R, 2 P 4e D, 3 C 3e F D (b), 4 P 3e T D (c), 5 F 3e R, 6 F pr P, 7 F 3e R (d), 8 P 4e F R, 9 D 2e D, 10 F 3e D, 11 P pr P, 12 Roquent, 13 D pr C, 14 D 1er R, 15 P 5e F (e), 16 P pr P, 17 C 3e T (f), 18 D 2e R (g), 19 P 3e F, 20 D pr F, 21 R 2e F, 22 T R 1er R, 23 C 2e F, 24 C 4e R, 25 T 2e R, 26 C pr D, 27 F pr T, 28 P 4e C, 29 F 6e T, 30 R 1er C, 31 P pr C, 32 F 4e F, 33 T 1er R, 34 T 1er F R, 35 T 1er T R, 36 F 3e D, 37 T 1er R, 38 F 2e R. Noirs: M. SHAW, 1 P 3e C D (a), 2 F 2e C, 3 P 3e R, 4 P 4e F D, 5 P pr P, 6 C 3e F D, 7 C 3e F R, 8 P 3e D, 9 F 2e R, 10 P 4e D, 11 C pr P, 12 C pr C, 13 F 3e F, 14 D 2e F, 15 Roquent T R, 16 P pr P, 17 C 4e T, 18 D 4e R, 19 F pr P, 20 D pr F, échec, 21 T D 1er F, 22 D 4e F, 23 F pr P (h), 24 T 7e F, échec (i), 25 T 2e F, 26 T pr T, échec, 27 F 4e R (j), 28 F pr P, 29 T 2e F, 30 P pr C, 31 F 5e F, 32 T 2e R (k), 33 R 2e F, 34 P 4e C, 35 R 2e C, 36 P 3e T R, 37 P 4e T R, 38 P 5e C. Les Blancs abandonnent.

NOTES—PAR A. P. BARNES, New-York.

- (a) Si l'ouverture "Fianchetto" est favorable au second joueur, le diction de quelques autorités qu'elle n'est pas aussi avantageuse pour le premier joueur paraît incontestable. Le mouvement additionnel que le joueur aurait ne saurait jamais être désavantageux à l'ouverture. (b) Les meilleures autorités se seraient ici prononcées pour F 3e D, mais, pour ma part, je préfère P 3e F R; le coup du texte est mauvais ainsi que la suite. La justesse de cette défense dépend de l'habileté du second joueur à trouver les Pions du centre de son adversaire, et la position lui donne l'opportunité de le faire. (c) Au lieu de ce coup inutile, les Blancs auraient dû jouer F 3e D, et si: (4) F 5e C, (5) C R 2e R avec une bonne position. Je ne crois pas, toutefois, que les Noirs auraient pris le C. (d) La manière de jouer des Blancs n'est pas à admirer; il était beaucoup mieux d'amener une autre pièce et de laisser les Noirs échanger. Conséquemment, la perte de temps de cette retraite permet aux Noirs de développer leur jeu. (e) Une avance prématurée. (f) Encore un autre mauvais coup. C 3e F était préférable. (g) Autant de coups faibles que remarquables dans une partie par correspondance; T 1er C combinait la défense avec préparation pour une contre-attaque. Les Noirs ne peuvent prendre le P T par rapport à F 4e F R. Le coup joué entraîne la perte de la partie. (h) Bien joué. Si les Blancs prenaient le F, les Noirs forceraient le mat par: 24 D pr P, échec; 25 R 1er C, 25 D 6e C, échec; 26 R 1er T, 26 D pr P, échec; 27 R 1er C, 27 C 6e C, etc. (i) F pr T, échec déco. donnait à peu près le même résultat. (j) Bien que F pr P peut paraître préférable pour quelques raisons, cependant, il est à observer que, par ce coup, les Noirs déplaçaient le seul P qui restait pour opposer la marche de leur P du côté du Roi. (k) Comme M. Shaw le fait remarquer, R 2e F causait la perte d'un P.

AVIS

Les abonnés de l'Opinion Publique qui désiraient faire relier leurs volumes d'une manière élégante et solide, et à bon marché, feront bien de s'adresser au bureau de ce journal, 5 et 7, rue Bleury.

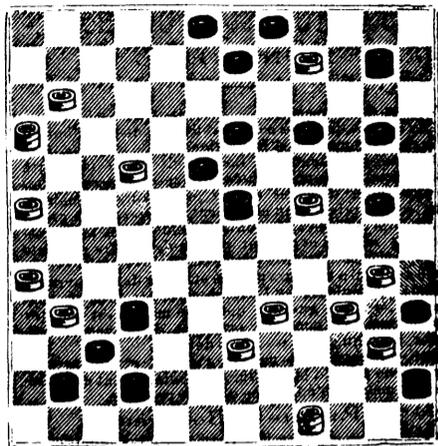
LE JEU DE DAMES

Adresser toutes les communications concernant le Jeu de Dames à M. J.-E. TOUMANGEAU, bureau de l'Opinion Publique, Montréal.

PROBLÈME No. 170

Composé par M. TANCRÈDE PELLERIN, Montréal.

Noirs.



Blancs.

Les Blancs jouent et gagnent.

Solution du Problème No. 168

- Les Blancs jouent de 7 à 27, 17, 4, 4 et gagnent. Les Noirs jouent de 10 à 13, 4, 2 et gagnent.

Solutions justes du Problème No. 168

Montréal:—N. Chartier, J. Boyte, P. Décarreau, J.-L. Chartier et J. Bergeron. Québec:—N. Langlois, J. Lemieux. Saint-Hyacinthe:—MM. F. Charbonneau et Joseph Pouliot.

Prix du Marché de Détail de Montréal

Montréal, 20 juin 1878.

Table listing market prices for various goods including Farine, Grains, Légumes, Laiterie, Volailles, and Gibiers.

GIBIERS

Table listing prices for various game birds like Canards, Pigeons, Perdrix, and Tourtes.

VIANDES

Table listing prices for various meats like Bœuf, Lard, Mouton, Agneau, and Saucisson.

DIVERS

Table listing prices for various other goods like Sucre, Sirop, Miel, and Saucisson.

Marché aux Bestiaux

Table listing prices for various livestock and animal products like Bœuf, Vaches, Veaux, Moutons, Agneaux, Cochons, and Foin.